

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ La coopération Chine-Afrique
- ▶ Takijiro Ohnishi,  
précurseur méconnu de la puissance aérienne
- ▶ Victor Hugo, *Les Misérables*



---

Enseignement militaire supérieur Air



*Paysage au pont*, 1862-1863, dessin de Victor Hugo, collection Georges Pébereau, musée du Louvre.

## Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI<sup>e</sup> siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites [Intr@def](mailto:Intr@def) et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,  
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Delacroix: la liberté guidant le peuple

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
Col Carlos Martinez

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Corinne Robillart

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Ltt Gaëlle Vigy

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Jean-Paul Talimi  
Sgc Fanny Boyer

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Clc Zita Martins Nunes  
Clc Stéphanie Moulinou

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Clc Fabrice Moya  
Avt Dany Bachelet

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales - Géopolitique

La coopération Chine - Afrique..... 4

## Économie

Crise de la dette souveraine..... 6

## Stratégie de sécurité

Des guerres révolutionnaires aux guerres asymétriques.. 8

## Philosophie

Hobbes : approches du problème politique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ..... 10

## Espace

L'Italie et le spectre spatial..... 12

## Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Takijiro Ohnishi, précurseur méconnu de la puissance aérienne ..... 14

## Droit et institutions

Le pouvoir législatif en France : l'Assemblée nationale.. 16

## Sciences

Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), un scientifique dans la tourmente..... 18

## Histoire

La seconde Restauration..... 20

## Pensée politique

Du non-rationnel à l'irrationnel idéologique..... 22

## Éthique

Les religions..... 24

## La bibliothèque essentielle

Victor Hugo, *Les Misérables*..... 26

## Arts

*La Liberté guidant le peuple* (1830), Eugène Delacroix (1798-1863) ..... 28

**Au fil de la plume**..... 30

## La coopération Chine - Afrique

Le début de la coopération entre la Chine et le continent africain remonte aux années 1950, au moment où Mao Zedong dénonce le colonialisme et soutient les pays du mouvement des non-alignés. Laissées de côté après la mort de Mao en 1976, les relations sino-africaines prennent un nouveau départ dans les années 1990, et ne cessent depuis de se renforcer comme en témoigne l'organisation en 2006 de l'année de l'Afrique en Chine.

**Aujourd'hui partenaire incontournable de l'Afrique, la Chine voit dans ce continent un formidable réservoir de matières premières, indispensables au développement rapide de son économie. La coopération sino-africaine, élargie à de nombreux autres secteurs, est conduite selon un principe de partenariat « gagnant-gagnant », mais dont certains effets sont de plus en plus contestés.**

### Un partenariat « gagnant-gagnant »

À travers cette coopération, très variable en fonction des pays, la Chine accède aux importantes ressources africaines en minerais, bois, coton, et autres matières premières, mais surtout en pétrole. Près de 30 % des importations pétrolières chinoises provenant d'Afrique (principalement d'Angola), ce continent représente un complément stratégique à l'approvisionnement en provenance du Moyen-Orient.

Par ailleurs, le marché intérieur africain est un formidable débouché pour les exportations chinoises, du bas de gamme (vêtements, jouets, vélos...) à la technique de pointe (armement, pétrochimie, centrales hydrauliques, centrales nucléaires...).

Enfin, le soutien des États africains apporte à Pékin un important poids diplomatique sur la scène internationale, en particulier à l'ONU et dans l'affrontement diplomatique qui l'oppose à Taiwan depuis 1949.

Ce partenariat joue par ailleurs un rôle primordial dans le développement actuel des États africains.

En effet, la Chine réalise aujourd'hui de très nombreux travaux dans le secteur du BTP (autoroutes, aéroports, hôpitaux, stades...) dont certains ont pour but de contrôler ses propres approvisionnements en matières premières (sites d'extraction, raffineries, oléoducs, voies de chemin de fer, ports...).

Par ailleurs, Pékin accorde aux pays africains des prêts à taux préférentiels (voire à taux zéro), jusqu'à procéder parfois à l'effacement de leur dette.

Le droit de veto chinois à l'ONU représente par ailleurs un atout de poids pour certains pays africains visés par des projets de résolution du Conseil de sécurité.

Enfin, la Chine met en avant son principe de « non-ingérence » dans les affaires intérieures des États. Cette caractéristique de la diplomatie chinoise, particulièrement appréciée des dirigeants africains, permet l'accès à des marchés délaissés par les pays occidentaux qui font de la démocratie un préalable à toute coopération.

### **Des méthodes chinoises de plus en plus contestées**

La diaspora chinoise en Afrique, qui compte aujourd'hui plus de 700 000 personnes (à comparer aux 250 000 ressortissants français), est souvent mal acceptée par la population locale. Les Chinois, en majorité ouvriers ou commerçants, ne s'intègrent que très rarement à la population. Les différences culturelles conduisent parfois à des relations de travail houleuses entre patrons chinois et travailleurs locaux.

Par ailleurs, les importations chinoises inondent les marchés locaux de produits à bas prix et conduisent à l'effondrement de certains secteurs de l'économie africaine (comme le textile).

L'exploitation intensive des ressources (hydrocarbures, minerais, agriculture, pêche) est menée sans aucune considération écologique ni vision à long terme, provoquant ainsi pollutions, déforestations, ou encore épuisement des ressources halieutiques.

Les grands travaux sont réalisés par des entreprises publiques chinoises ou par des entreprises privées subventionnées par l'État chinois. Les appels d'offres ainsi faussés constituent une forme de concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises rivales.

Enfin, la « non-ingérence » chinoise est dénoncée par la communauté internationale car considérée comme un soutien implicite aux régimes autoritaires (comme le Soudan ou le Zimbabwe).

Ainsi, cette coopération offre à Pékin une source de matières premières et un débouché pour ses exportations, aux pays africains une accélération du développement de leurs infrastructures à faible coût. Mais les méthodes utilisées par la Chine rappellent parfois le colonialisme occidental, si bien que le terme « Chinafrique », en référence à la « Françafrique » est désormais fréquemment utilisé.

L'Afrique n'est pas pour autant délaissée par les pays occidentaux, qui, outre les considérations économiques, mettent en avant la lutte contre le terrorisme, en particulier au Sahel et dans la Corne de l'Afrique.

*Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France*

## Crise de la dette souveraine

Ces deux dernières années, la crise des dettes souveraines n'a fait que s'aggraver en Europe, menaçant la construction européenne et l'euro. Les pays qui ont été touchés sont les États de la périphérie : Grèce, Irlande, Portugal. Mais si la crise n'est pas endiguée, elle risque d'atteindre d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne et la Belgique avec un risque d'éclatement de l'Union économique et monétaire. Selon Nicolas Sarkozy, « *si l'euro explose, l'Europe n'y résistera pas* ».

La crise de la dette souveraine au sein de la zone euro résulte de son manque de fédéralisme. En effet, en parallèle de la politique monétaire commune, des politiques budgétaires décentralisées et non coordonnées ont été menées. Mais les marchés, face au phénomène de la monnaie unique, ont contribué à abaisser les taux d'intérêt à moyen et long termes relatifs aux emprunts effectués dans les pays de la zone, à un niveau faible, proche du taux du *Bund* allemand, taux de référence, facilitant ainsi l'endettement privé (Espagne, Irlande) ou public (Grèce). Par ailleurs, le pacte de stabilité a montré ses failles et n'a pas été respecté même en 2003 par l'Allemagne et la France. Des bulles immobilières ont alourdi la dette d'un certain nombre de pays, conduisant au creusement de déficits externes, les déséquilibres internes étant financés par l'extérieur.

Le premier pays à avoir connu une crise de sa dette souveraine est la Grèce. Celle-ci a été révélée dès la fin 2009 lors de la découverte de manipulations comptables : le déficit budgétaire pour l'année fiscale est alors passé de 3,7 % du PIB à 12,7 %. Les créanciers de la Grèce ont alors douté de sa capacité à rembourser sa dette publique et à payer les intérêts de la dette, d'autant plus que son endettement était fort (environ 120 % du PIB). Après de longs attermolements, le sauvetage de la Grèce a dû être organisé, suivi de celui de l'Irlande et du Portugal, à l'automne 2010.

Afin d'organiser la lutte contre la crise de la dette publique dans la zone euro, certaines mesures ont été prises :

- création du **Fonds européen de stabilité financière (FESF)** par l'Union européenne en coopération avec le FMI en mai 2010 (750 milliards d'euros) afin de garantir les emprunts des pays en difficulté. La Commission européenne est autorisée à emprunter 60 milliards d'euros, 440 milliards proviendraient

des emprunts du Fonds européen de stabilité financière et 250 milliards du FMI. En 2011, le FESF n'a pu faire que de très faibles émissions et n'a fourni au Portugal et à l'Irlande qu'une aide de 18 milliards d'euros.

- création du successeur du FESF, le **Mécanisme européen de stabilité (MES)** qui devrait entrer en vigueur en juillet 2012 (500 milliards d'euros) et pourrait prêter directement aux États déficitaires. Les fonds seront débloqués à la « majorité renforcée » des 85 %.

- **achat par la BCE de titres d'État** afin de tenter de stabiliser leurs taux d'emprunts sur les marchés.

- création de la **règle d'or** qui exige des États que le déficit structurel (hors effet de la conjoncture) ne dépasse pas 0,5 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles. Elle doit être inscrite dans la Constitution de chaque pays.

- **réforme du pacte de stabilité** en mars 2011 afin de renforcer la discipline budgétaire (sanctions des pays dont le déficit est supérieur à 3 % du PIB et la dette supérieure à 60 % du PIB, sanctions encadrées et automatiques) et d'éviter un endettement excessif grâce à des indicateurs permettant à la Commission européenne de prévenir les déséquilibres (hausse trop forte des salaires, déficit de la balance des paiements, bulle immobilière, etc.).

- création en mars 2011 du pacte pour l'euro qui est une coordination renforcée des politiques économiques. Il repose sur quatre règles directrices : renforcement de la gouvernance économique de l'Union européenne, de la convergence des compétitivités des États, respect de l'intégrité du marché unique et implication des États membres. Il a également quatre objectifs : renforcement de la compétitivité, promotion de l'emploi, amélioration de la viabilité des finances publiques et renforcement de la stabilité financière.

- signature le **27 octobre 2011** d'un **accord** prévoyant l'abandon par les banques privées de 50 % de la dette publique qu'elles détiennent sur la Grèce et recapitalisation des banques à hauteur de 106 milliards d'euros.

Le **scénario d'une sortie de l'euro** a été envisagé. Mais la sortie d'un pays membre serait contagieuse pour d'autres. De plus, ce pays n'aurait plus accès au marché et ne résisterait pas à son déficit externe. Elle remettrait en cause le marché unique, et créerait des dévaluations compétitives, rétorsions etc.

En attendant, les banques croulent sous le poids des pays surendettés et la récession pourrait bien être de retour rapidement. 2012 est encore plein d'incertudes.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

## Des guerres révolutionnaires aux guerres asymétriques

Toute stratégie militaire peut revêtir des formes conventionnelles ou autres. Ainsi, dans la guerre conventionnelle, des armées régulières s'affrontent selon les mêmes principes tactiques et opérationnels (les « principes de la guerre » de Foch et de Fuller) à l'intérieur d'un cadre juridique commun (le droit de la guerre). De son côté, la stratégie « alternative » recouvre le domaine de la guerre irrégulière ou guerre de partisans (ce que l'on appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle la « petite guerre », d'où le terme de « guérilla » parfois employé), où l'un des protagonistes n'est pas une armée régulière et ne bénéficie pas dès lors de la protection du droit de la guerre.

**La guerre irrégulière a changé de dimension après 1945 avec la guerre révolutionnaire qui, sous l'influence de Mao et de Giap notamment, lui a conféré une dimension stratégique et idéologique particulière. De nos jours, en mettant l'accent sur les forces et les faiblesses des adversaires, on tendrait plutôt à parler de conflits asymétriques pour désigner à la fois la guérilla et la guerre révolutionnaire.**

### La guerre révolutionnaire

Pur produit du xx<sup>e</sup> siècle, la guerre révolutionnaire est avant tout une guerre totale qui utilise tous les moyens disponibles et combine, selon les circonstances, la guerre conventionnelle, la guérilla et le terrorisme, en abolissant les distinctions traditionnelles entre la paix et la guerre et entre civils et militaires.

En outre, alors que dans la guérilla la situation du partisan était fondamentalement défensive, dans la guerre révolutionnaire elle est résolument offensive : il ne s'agit plus de maintenir ou de rétablir l'ordre ancien, mais au contraire de susciter l'avènement d'un ordre nouveau, faisant ainsi de l'idéologie à la fois un moyen et un but.

La guerre révolutionnaire a été magistralement théorisée par Mao dans les *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine* (1936) selon des principes désormais bien connus : offensive tactique et défensive stratégique, harcèlement, éducation des populations, discipline de l'armée de libération, utilisation systématique de la propagande.

À partir de la fin des années 1960, on assiste à un passage progressif de la guerre révolutionnaire vers le terrorisme, à la suite notamment du conflit

israélo-palestinien (attentats des Jeux olympiques de Munich en 1972) mais pas uniquement (le terrorisme des Brigades rouges en Italie et de la Fraction armée rouge en République fédérale d'Allemagne garde un caractère révolutionnaire très prononcé). Cette évolution nous conduit ainsi tout naturellement à la notion de guerre asymétrique.

### La guerre asymétrique

La notion apparaît en 1995 dans la doctrine de l'armée américaine (*Joint Publication 1*) et se rapporte alors à des engagements entre des forces « dissemblables » (air contre mer ou mer contre terre). On parlerait plutôt aujourd'hui ici de dissymétrie (l'opposition de forces armées qui diffèrent entre elles sur le plan des capacités). L'idée de guerre asymétrique proprement dite sera ensuite répandue par le général Wesley Clark dans un article écrit pour *Time Magazine* sur la seconde Intifada<sup>(1)</sup>. Une nouvelle version de la *Joint Publication 1* publiée en 2000 corrigera l'approximation de la version de 1995 en faisant référence à des « menaces asymétriques » qui englobent le terrorisme<sup>(2)</sup>. Ce texte mentionne notamment l'attentat à la bombe commis le 25 juin 1996 contre le complexe des *Khobar Towers* à Dhahran en Arabie Saoudite comme un exemple d'attaque asymétrique contre laquelle les États-Unis doivent se préparer. Plus qu'un simple déséquilibre capacitaire, l'asymétrie devient alors un véritable concept stratégique consistant à se concentrer sur les vulnérabilités de son adversaire, ce qui a parfois conduit à la confondre avec les stratégies dites « indirectes » en oubliant que ces dernières visent essentiellement des objectifs conventionnels.

Il convient enfin de mentionner un concept proche de celui de guerre asymétrique quoique plus précis et peut-être plus prometteur : celui de « guerre de quatrième génération » dû à William Lind<sup>(3)</sup> dans un article de 1989 dont les événements du 11 septembre ont révélé la pertinence. La conclusion de Lind est sans appel : on ne peut pas gagner militairement une guerre de quatrième génération !

1. Wesley K. Clark, « *How to fight an Asymmetric War* », *Time*, 23 octobre 2000.
2. *Joint Publication 1*, « *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States* », 14 novembre 2000.
3. Lind, Nightingale, Schmitt, Sutton et Wilson, « *The Changing Face of War : Into the Fourth Generation* », *Marine Corps Gazette*.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

## Hobbes : approches du problème politique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Hobbes et Rousseau ont en commun l'affirmation que l'homme échappe à l'état de nature par l'entrée dans l'état civil, c'est-à-dire par un contrat social qui aboutit à la constitution d'une souveraineté. Mais alors que Rousseau affirmera que le souverain est « *le peuple en corps qui vote les lois* », pour Hobbes, le souverain est un *tiers*, une personne morale (individu, petit ou grand nombre, selon qu'il s'agit d'une monarchie, d'une aristocratie ou d'une démocratie), qui détient la puissance à la fois législative, exécutive et judiciaire. L'idée est celle-ci : dans l'état de nature, chaque individu jouit d'un *droit naturel* sur toutes choses, d'une *liberté absolue* pour assurer sa sécurité. Ce droit n'a donc ici rien de juridique, au sens moderne du terme : il est à entendre en termes de puissance, de liberté.

Mais cette liberté absolue est pire que la pire des servitudes. Elle aboutit à un état de guerre permanent où l'homme est un loup pour l'homme (*homo homini lupus*), où règnent insécurité, crainte de la mort violente, absence de tout progrès. On comprend que les hommes – ces *individus* qui n'obéissent encore qu'à leur *propre raison* pour tenter d'assurer leur sécurité – veuillent en sortir, ce qu'ils réussiront à faire en devenant des *citoyens*. Deux causes les poussent à quitter cet état, l'une d'ordre passionnel, l'autre rationnelle. C'est, d'abord, la *crainte* de la mort violente. Cette crainte ne disparaîtra pas lors de l'entrée dans l'état civil, mais elle se métamorphosera : la crainte *mutuelle*, source d'insécurité, se métamorphosera en crainte *commune* de tous les citoyens à l'égard d'un seul, le souverain (nous dirions : l'État) et elle est ainsi source de sécurité. La raison va dans le même sens (apaisant), puisque les *lois naturelles* commandent de rechercher la *paix* et pour cela de *renoncer* au droit naturel, à la liberté absolue que les hommes ont sur toutes choses.

Ces lois naturelles ne suffisent cependant pas à établir la paix car elles sont *dépourvues de sanctions*. En l'absence d'*autorité souveraine*, elles demeurent lettre morte puisque « *les pactes sans les armes ne sont que palabres* ». Ce sont des lois *morales*, par opposition aux lois *civiles* qui ne pourront apparaître qu'avec l'avènement d'un État. D'où la nécessité d'un *contrat* par lequel chaque individu renonce à son droit naturel au profit d'un tiers (qui

n'est pas lui-même partie au contrat, sinon il ne serait pas absolu). Ce tiers, le souverain, fort de cette puissance, aura le pouvoir d'édicter des lois et de les faire respecter. On passe de l'*homo homini lupus* à l'*homo homini deus* : loin de s'entre-détruire, les hommes pourront s'entraider, coopérer, édifier une société humaine. Entre individus d'un même État, les conflits ne seront plus réglés par la *force* mais par le *droit*. Reste que pour Hobbes les États demeurent, entre eux, dans un état de nature régi par la seule force. Il faudra attendre Kant pour entrevoir – avec l'idée d'une *société des nations* – une solution au niveau non plus national mais international. Hobbes, quant à lui, ne cesse d'insister sur le caractère *absolu* de la puissance du souverain. Vouloir limiter sa puissance, c'est détruire la souveraineté elle-même. Rien n'est plus éloigné de Hobbes que cette séparation et cet équilibre des pouvoirs dont on fait aujourd'hui, à la suite de Montesquieu, l'un des fondements de la démocratie.

Hobbes a critiqué toute doctrine visant à la division du pouvoir souverain, mais il assure aussi aux citoyens un minimum de liberté. Le titre même de son ouvrage, *Le Citoyen*, montre qu'il s'est efforcé de faire *l'éducation* du citoyen. Il veut faire comprendre qu'on ne saurait avoir à la fois la sécurité et la liberté. Non que les deux termes soient inconciliables – auquel cas le problème ne se poserait même pas – mais il convient de penser leur relation, c'est-à-dire d'aménager le jeu harmonieux de ces deux composantes fondamentales de l'ordre politique.

C'est sur ce point précis que portent malentendus et contresens : on confond, de manière illégitime, *absolu* avec *despotique* ou *totalitaire*.

Le despote est animé par ses caprices alors que le souverain de Hobbes légifère dans l'intérêt du peuple. Les totalitarismes prétendent *tout* régir, alors que pour Hobbes, si toute loi émanant du souverain est *juste*, toute loi n'est pas *bonne*, car pour être telle elle doit être *nécessaire au salut du peuple*, au maintien de l'État. Or ces lois sont *en nombre limité*. Les citoyens conservent, dans les domaines non réglementés par les lois, l'usage d'une « *innocente liberté* ». Et les exemples qu'en donne Hobbes, empruntés à l'économie, sont révélateurs : si Hobbes est partisan de *l'absolutisme* en *politique*, il demeure un partisan du *libéralisme* en *économie*.

L'État de Hobbes, tout autoritaire et absolu qu'il soit, est un *État de droit*. Il est, en ce sens, le précurseur de l'État moderne.

# L'Italie et le spectre spatial : la coopération spatiale italo-française

Attribut de la souveraineté, défi économique et facteur de progrès technique et social, l'espace joue un rôle croissant dans la politique générale des pays européens, et plus récemment de l'Union européenne. La France et l'Italie, acteurs de premier plan dans le secteur<sup>(1)</sup>, coopèrent en la matière sur plusieurs programmes. La coopération bilatérale est rythmée par un sommet annuel<sup>(2)</sup> et comporte une dimension dense et diversifiée aux niveaux économique (l'Italie est le deuxième partenaire commercial de la France), scientifique (accords entre le CNRS<sup>(3)</sup> et le CNR<sup>(4)</sup>), culturel (accord de coopération culturelle entre la France et l'Italie, 1949), technique (accord pour la coopération scientifique et technique en 2001) et de l'armement (accord dans le domaine des matériels de défense signé en 1983). La relation repose aussi sur des engagements multilatéraux, conclus au sein des Nations unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, du Conseil de l'Europe, de l'Agence spatiale européenne, de l'Agence européenne de défense, de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, et, bien entendu, de l'Union européenne.

De manière générale, la coopération spatiale se développe dans le cadre d'accords intergouvernementaux ou d'accords inter-agences (l'Agence spatiale italienne et le Centre national d'études spatiales), qui mettent en œuvre des positions et des programmes communs. Les deux pays participent aux programmes conduits par l'Agence spatiale européenne. Les rôles sont équilibrés au sein du programme GMES, que cela concerne la maîtrise d'œuvre des *Sentinelle 1* et *3* ou de *Galileo*. Ils occupent aussi des rôles complémentaires dans le domaine des lanceurs, avec *Ariane 5* (leadership français et participation italienne à la construction des boosters et du moteur *Vulcan*) et *Vega*, lanceur financé notamment par l'Italie (65 %) et par la France (12,63 %). Les deux nations soutiennent l'indépendance européenne pour l'accès à l'espace.

En 2007, la collaboration bilatérale se formalise et s'amplifie avec un accord intergouvernemental, à travers lequel les deux pays s'engagent à coordonner et à harmoniser leurs politiques et leurs actions afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique spatiale européenne. Ensuite, des déclarations conjointes des ministères de la Recherche sont signées pour le soutien au programme européen GMES et la politique européenne des lanceurs.

C'est au sein de cet accord cadre que l'on décide de deux programmes : le développement des études concernant le *formation flying*, avec la mission d'astrophysique *Symbol X* et le projet dual *Athena Fidus*, satellite géostationnaire destiné à offrir des services de télécommunication haut débit aux forces militaires et aux services de la Sécurité civile français et italiens, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec les ministères de la Défense des deux pays.

Le domaine dual est aussi un terrain de coopération italo-français. Déjà en 2001, par l'accord intergouvernemental du 29 janvier à Turin, la France et l'Italie se sont engagées pour la réalisation d'un système d'observation de la Terre, *ORFEO*, qui comprend une composante radar italienne, et une composante optique française.

Cette collaboration s'inscrit dans le plus ample cadre multilatéral du programme MUSIS avec la participation de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Belgique et de la Grèce<sup>(5)</sup>.

La coopération institutionnelle et programmatique s'accompagne également d'un volet industriel. Le partenariat franco-italien, qui date de 2007, est solide et actif sur la scène mondiale, avec deux entreprises. La société *Thales Alenia Space* (*Thales* : 67 % et *Finmeccanica* : 33 %), qui détient onze sites industriels dans quatre pays européens. Le groupe représente 25 % de l'emploi total du secteur spatial européen. L'entreprise s'impose aujourd'hui comme une référence mondiale dans les domaines des télécommunications, de l'observation radar et optique de la Terre, de la défense et de la sécurité, de la navigation et des sciences. Et puis la société *Telespazio* (*Thales* : 33 % et *Finmeccanica* : 67 %), qui gère quatre centres spatiaux (dont le Fucino, le plus grand centre satellitaire commercial au monde, avec 90 antennes) et un réseau de 25 sites répartis un peu partout dans le monde. C'est un leader dans le domaine des services de gestion de satellites, de solutions d'interconnectivité et d'applications d'observation de la Terre et de positionnement.

1. Avec respectivement des budgets annuels de 1,8 et 0,8 milliards d'euros, les agences spatiales française (CNES) et italienne (ASI) se situent dans les trois premiers rangs en Europe et dans les dix premiers dans le monde.
2. Institutionnalisé à Rome en février 1982.
3. Centre national de la recherche scientifique.
4. *Centro nazionale di ricerca*.
5. Auxquels s'ajoutent Pologne et Suède sur des études associées conduites par l'Agence européenne de défense.

## Takijiro Ohnishi, précurseur méconnu de la puissance aérienne

Le nom de l'amiral Takijiro Ohnishi (juin 1891-août 1945) est presque inconnu en Occident, alors que cet officier de très haut rang a été un des principaux planificateurs du raid sur Pearl Harbor de décembre 1941 et a présidé à la création du corps des Kamikazes, pendant les derniers mois de 1944. Le rôle de cette personnalité ignorée est tout aussi important dans le débat qui, pendant l'entre-deux-guerres, oppose les tenants des porte-avions et les partisans des cuirassés au sein de la marine nippone. C'est que, à l'instar des Américains et des Britanniques, en des temps où les cuirassés et les croiseurs de bataille issus de la révolution technique de la fin des années 1900 sont considérés comme les « *Capital Ship* » des flottes de surface, les Japonais figurent parmi les pionniers de l'aviation embarquée.

### Le combat pour les porte-avions

Comme quelques autres précurseurs, parmi lesquels Yozo Kaneko et Minoru Genda, un autre des acteurs du raid contre la flotte américaine du Pacifique, mais aussi le célèbre amiral Isoroku Yamamoto, Takijiro Ohnishi, jeune officier supérieur, s'érige, dès le début des années trente, comme un adversaire de ceux qui pensent que seul un affrontement majeur entre navires de ligne permettra d'obtenir la décision ultime. Aussi entreprend-il de porter un coup fatal au mythe quasi intangible des grandes batailles navales livrées à Port Arthur et à Tsou Shima, lors de la guerre russo-japonaise de 1904-1905. Affirmant qu'elles appartiennent à un passé révolu, il milite avec ferveur et détermination pour la réalisation d'une flotte de porte-avions, seule capable à ses yeux de conférer au Japon l'avantage dans la guerre sur mer. Et il soutient que « *la maîtrise de la mer dépend essentiellement des forces aériennes et non pas des bâtiments de ligne...* »

À l'appui de ses thèses, Ohnishi avance des arguments économiques et financiers, insistant sur le fait que la construction d'un seul cuirassé est aussi coûteuse que celle de plusieurs milliers d'avions. C'est ainsi qu'il avance l'idée selon laquelle « *les adversaires de notre pays, qui est un pays pauvre, seront des États très riches. Ce sera donc une lutte entre la pauvreté et la grande richesse. (...) Nous nous trouvons donc dans l'obligation de découvrir d'autres moyens concernant la sécurité nationale. Il s'agira d'adopter une politique de guerre fondée sur de nouvelles armes et qui n'exige pas trop d'argent. Je n'hésite pas à affirmer que nous trouverons ces nouvelles armes dans l'aviation.*

*C'est, à coup sûr, le développement de la force aérienne qui assurera notre défense nationale à des coûts beaucoup moins importants. L'essentiel est de repousser en tout état de cause la doctrine de la supériorité du cuirassé. (...) Avec les crédits qui ont été demandés pour constituer une flotte, nous pourrions posséder plus de 50 000 appareils. »*

### Une large vision stratégique

Au nom de ces principes, Ohnishi s'insurge contre le programme des super-cuirassés *Yamato* et *Musashi*, en date du milieu des années trente, dans lequel il ne discerne que pur gaspillage. « *Construire de nouveaux bâtiments de ligne aujourd'hui, lance-t-il, c'est comme fabriquer des carrosses à l'époque des automobiles* ». À son sens, si puissants et si bien armés qu'ils soient, ces navires sont désormais vulnérables aux attaques de l'aviation : « *Je tiens à dire que la marine doit consacrer tous ses efforts au renforcement de l'aéronautique, ajoute-t-il. Il faut bien noter que la puissance de 3 000 avions emportant des torpilles est bien supérieure à celle du cuirassé Kongo.* »

Le dessein du marin nippon ne s'arrête pas aux seuls porte-avions. Dans le cadre d'une vision stratégique bien plus vaste encore, Ohnishi préconise, en juillet 1937, la constitution d'une importante aviation basée à terre destinée à assurer la maîtrise de la mer dans les immenses étendues du Pacifique Ouest, en lieu et place des flottes de surface. « *Désormais, affirme-t-il, une flotte composée surtout de bâtiments de ligne ne constitue plus une force assurant la maîtrise de la mer dans une zone d'environ 1 000 milles marins, si les forces aériennes constituées de grands avions basés à terre peuvent y intervenir et y jouer un rôle.* »

De toute évidence, Takijiro Ohnishi peut être considéré comme un visionnaire et un précurseur du virage fondamental que l'affrontement américano-japonais du Pacifique va produire dans l'histoire de la guerre navale. Ses prédictions et ses analyses préfigurent incontes-



Super cuirassé *Yamato*.

tablement les grandes batailles aéronavales livrées depuis la mer de Corail jusqu'à la destruction par l'aviation américaine du super-cuirassé *Yamato* (avril 1945), en passant par Midway, les Mariannes et le golfe de Leyte. L'amiral ne survivra pas à la défaite de son pays : il se fera hara-kiri en août 1945.

# Le pouvoir législatif en France : l'Assemblée nationale - 2

*NB : Cet article est le deuxième d'une série de trois. N°s 83, 84 et 85 des Carnets du Temps.*

**Dans le cadre de la Constitution de 1958, qui consacre la V<sup>e</sup> République, l'Assemblée nationale, également connue sous le nom de Chambre des députés, est l'émanation du peuple, qui élit ses membres au suffrage universel direct. Il n'en a pas toujours été ainsi, et cette Chambre basse a une longue histoire. (Voir également l'article du n° 82 sur « Les Actes constitutionnels français depuis la Révolution française : 1791-1958 »)**

## Un héritage

La Constitution de l'An III (1795) instaure le Conseil des cinq-cents, qui est chargé d'établir les propositions de lois puis de les voter après l'approbation du Conseil des anciens. Sous le Premier Empire, l'héritière de cette assemblée au pouvoir limité sera appelée Corps législatif. Après l'abdication de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XVIII rétablit une monarchie parlementaire. Le pouvoir législatif est partagé entre le roi et les deux Chambres. À la Chambre des pairs, siègent les nobles, nommés à vie par le roi. La Chambre des députés des départements accueille des élus qui sont renouvelés par cinquième chaque année et qui doivent, pour se présenter, payer un impôt direct annuel équivalent à mille francs. Ils sont élus par un corps d'électeurs qui s'acquitte d'un impôt annuel de 300 francs. Le roi reste cependant le seul à l'initiative des lois. Après la défaite de 1870 et la fin du Second Empire, la République est de nouveau proclamée par la loi constitutionnelle de 1875 et le Parlement retrouve ses prérogatives. Le corps électoral masculin âgé de plus de 21 ans élit au suffrage direct, pour quatre ans, les députés qui délibèrent à la Chambre. Les 300 membres du Sénat sont élus pour neuf ans par un collège électoral formé par les députés, les maires et les conseillers généraux. Les deux Assemblées promulguent les lois.

## La Constitution de 1958

La Constitution de 1958, voulue par Charles de Gaulle, met fin au « parlementarisme », facteur d'instabilité gouvernementale. En effet, la IV<sup>e</sup> République, quoique très démocratique (en 1944, le droit de vote est accordé aux femmes, aux militaires et aux colonies françaises), révèle vite ses limites puisque les partis politiques multiplient les alliances afin de se maintenir au pouvoir. Ainsi, de 1945 à 1959, en quatorze ans à peine, vingt-cinq pré-

sidents du Conseil (l'équivalent de nos Premiers ministres actuels) se succèdent tout au long de la IV<sup>e</sup> République. Désormais, dans le cadre de la V<sup>e</sup> République, le Gouvernement propose les lois qui sont discutées par le Parlement composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les députés à l'Assemblée nationale sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Cette durée peut être abrégée par le président de la République en cas de décision de dissolution de l'Assemblée nationale. Les électeurs votent pour un élu par circonscription au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour être élu, le candidat doit être âgé de 23 ans, obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal à un quart des électeurs inscrits. Il faut obtenir 12,5 % des suffrages exprimés pour accéder au second tour ou à la majorité relative.

Les membres du Sénat sont élus pour neuf ans au suffrage universel indirect, avec renouvellement par tiers tous les trois ans (309 sièges pour représenter les Français territoriaux, 9 pour ceux de l'étranger). Pour prétendre au poste de sénateur, il faut être âgé de 35 ans.

### **La modernisation des institutions**

Depuis 1958, les institutions de la V<sup>e</sup> République évoluent vers un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du législatif. Ainsi, en 1995, les prérogatives de contrôle du Parlement sont accrues et les deux sessions ordinaires de trois mois sont remplacées par une session unique de neuf mois. En 1996, le Parlement voit ses compétences élargies aux questions de la Sécurité sociale. En 2005, le Parlement contribue, avec les services ministériels, à l'élaboration des lois de finances qui sont ensuite discutées au sein de l'Assemblée nationale lors d'un débat d'orientation budgétaire. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 accroît encore les pouvoirs du Parlement. Ainsi le délai entre le dépôt et la discussion d'un projet ne doit pas excéder six semaines. L'*article 49-3*, qui permet au Gouvernement d'imposer le vote d'une loi, est désormais réservé « *au projet de loi de finances ou de financement de la Sécurité sociale* » et ne peut être utilisé qu'une fois par session et pour « *une autre proposition de loi* ». La révision prévoit enfin la constitution de commissions permanentes chargées d'étudier les projets de loi avant le débat public. Une *navette parlementaire* est alors établie afin que les deux Assemblées du Parlement adoptent en termes identiques le texte définitif. Cependant, l'*article 45* de la Constitution de 1958 n'octroie au Sénat qu'un rôle consultatif dans l'élaboration des lois.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

---

## Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), un scientifique dans la tourmente

Jean-Sylvain Bailly était le fils du conservateur des tableaux du musée du Louvre. Passionné de mathématiques et de littérature, il s'intéresse particulièrement à l'astronomie et installe un petit observatoire à l'étage supérieur du musée du Louvre. Par la suite, il met ses travaux en commun avec l'abbé Lacaille, un célèbre astronome. À 26 ans, il est nommé membre de l'Académie des sciences (1763) et publie son premier ouvrage d'astronomie, *Histoire de l'astronomie ancienne* (1775). Mais sa carrière politique tourmentée le mènera à la mort.



DR

Bailly publie ensuite deux autres ouvrages : *Histoire de l'astronomie moderne* (1778-1783) et *Histoire de l'astronomie indienne et orientale* (1787). Grâce à ses découvertes concernant les satellites de Jupiter, il devient l'un des plus grands astronomes du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, faisant suite aux lois de Kepler qui décrivent le mouvement des satellites, publiées entre 1609 et 1612, grâce à plus de 6 000 observations d'éclipses, il entreprend de nouveaux calculs en prenant en compte cette fois le fait que les satellites interagissent entre eux, même si la force de Jupiter reste prépondérante. En reprenant les travaux de Newton sur la gravitation, Bailly met en place une véritable théorie mathématique du mouvement des satellites galiléens et donne plus de précision aux tables et aux prédictions faites au siècle précédent.

Mais les temps sont difficiles pour les scientifiques car il est déclaré que « *la Révolution n'a pas besoin de savants* ». L'Académie royale des sciences est supprimée.

Bailly est en même temps investi dans la chose publique. Le 12 mai 1779, il se fait élire premier député de Paris et siège aux états généraux en qualité de doyen des communes. Puis il devient président du tiers état et remplit les cahiers de doléances. Le 20 juin 1789, c'est lui qui préside la fameuse séance du Jeu de paume. Lors de la réunion des états généraux, il lit le serment : « *Ne jamais se séparer, et se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* ». Bailly se présente ensuite au roi, refusant de s'agenouiller devant lui comme le doit le tiers état, pour exprimer le désir des communes de

voir les états généraux se réunir en une seule assemblée. Trois jours plus tard, lors de la séance où Louis XVI exige la dispersion de l'Assemblée, il refuse d'obtempérer et s'autoproclame président de l'Assemblée nationale.

Cette attitude courageuse lui vaut le respect de tous les partis, d'autant plus qu'il tente d'apaiser les esprits lors de la prise de la Bastille. Le 15 juillet 1789, il est élu maire de Paris par le Comité des électeurs et, deux jours plus tard, remet la cocarde tricolore au roi. Il se fait des ennemis, tels Camille Desmoulins et Jean-Paul Marat : on le dit trop conservateur. Malgré tout, le peuple l'apprécie, car, en temps de disette, il fait son maximum pour nourrir les Parisiens.

Bientôt, les 20 et 21 juin 1791, le roi et sa famille s'enfuient de Paris et sont arrêtés à Varennes. Bailly, qui veut contenir l'agitation républicaine qui vise à obtenir la déchéance du roi, proclame la loi martiale. Le 17 juillet 1791, il ordonne à la Garde nationale de tirer sur les émeutiers du Champ-de-Mars et devient véritablement impopulaire. Le 12 novembre, il donne sa démission de maire et se retire à Nantes.

Mais, le 10 août 1792, il doit comparaître à la barre du tribunal révolutionnaire, accusé d'avoir favorisé l'évasion du roi et d'avoir fait tirer sur l'attroupement du Champ-de-Mars (atteinte à la sûreté du peuple). En janvier 1793, Louis XVI est guillotiné. Six mois plus tard, Bailly est mis en état d'arrestation et placé en détention. Appelé à témoigner contre Marie-Antoinette, il s'incline au contraire devant elle. Le 12 novembre 1793, il est guillotiné de façon symbolique sur l'esplanade du Champ-de-Mars en expiation du « *crime du 17 juillet* ». Ce jour-là, il fait froid et il pleut, la foule se déchaîne contre lui. Un spectateur lui dit : « *Tu trembles, Bailly ? – Oui,* répond le vieillard avec calme, *mais c'est seulement de froid.* »

Malgré sa carrière politique mouvementée, Bailly est devenu membre de l'Académie française en 1783, membre de l'Académie des inscriptions en 1784 et membre des trois académies en 1785. Il a laissé une complète *Histoire de l'astronomie* et différents écrits scientifiques. Il reste un symbole fort de l'intellectuel et scientifique reconnu et pourtant impliqué de façon éminente dans les affaires de son temps, quels qu'en soient les risques. Peut-être peut-on voir dans la vie publique de Bailly, marquée par la volonté et la rigueur mais aussi le souci du bien général, l'influence que peut avoir la démarche scientifique sur la structuration des esprits.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

---

# La seconde Restauration

**Après les élections de 1830 qui voient la victoire des républicains à la Chambre des députés, le roi Charles X dissout celle-ci et suspend la liberté de la presse. Le peuple de Paris se soulève les 27, 28 et 29 juillet 1830 en brandissant le drapeau tricolore. Ces journées révolutionnaires, appelées les *Trois Glorieuses*, marquent la fin de la Restauration et portent au pouvoir Louis-Philippe, qui instaure la monarchie de Juillet.**

En 1824, après la mort de Louis XVIII, Charles X devient roi. Contrairement à son frère, il décide d'affirmer son pouvoir par une politique visant à rétablir pleinement l'autorité monarchique. Ainsi, il se fait sacrer à Reims en reprenant à la lettre l'ancien cérémonial du sacre et il va même jusqu'à procéder au *toucher des écrouelles*, renouant avec la tradition des rois thaumaturges censés guérir miraculeusement certaines maladies.

## Une crise économique

Au milieu des années 1820, la conjoncture économique de la France, jusqu'alors florissante, devient mauvaise, notamment en raison d'une crise boursière anglaise qui provoque une crise des liquidités en France. Il devient donc plus difficile pour les petites entreprises d'emprunter et beaucoup font faillite. Quatre années durant, les campagnes connaissent aussi une série de mauvaises récoltes et la disette touche bon nombre de paysans qui se révoltent, attaquent des marchés ou bien viennent s'entasser dans les faubourgs des villes. La révolte gronde chez les ouvriers réduits au chômage et chez les paysans qui accusent l'entourage du roi de vouloir affamer le peuple pour mieux rétablir l'Ancien Régime.

## Des maladresses du roi

En août 1829, le roi semble donner raison à la rumeur en nommant comme ministres Jules de Polignac et le comte de la Bourdonnaye. Tous deux sont des ultras royalistes et catholiques radicaux qui refusent les avancées libérales et prônent un retour à une monarchie sinon absolue du moins autoritaire. Convaincus que le roi prépare un coup d'État, la presse républicaine et certains députés s'opposent à ces nouveaux ministres et, en mars 1830, le président de la Chambre des députés, Royer-Collard, rédige une pétition contre la politique royale, signée par 221 députés sur 402 : l'Adresse des 221. Le roi décide alors de dissoudre la Chambre des députés et organise, en juillet 1830, de nouvelles élections. Mais le vote des électeurs se porte en

majorité sur les républicains ; la France aurait pu alors se diriger vers une monarchie de type parlementaire. Cependant, Charles X s'entête et signe quatre ordonnances : il suspend la liberté de la presse, dissout la Chambre des députés, ordonne de nouvelles élections en septembre et modifie le calcul du cens afin de réduire les conditions d'accès au vote aux plus riches.

### **Les Trois Glorieuses : 27, 28 et 29 juillet**

Le 27 juillet 1830, pour protester contre l'interdiction de leurs journaux, des journalistes et des typographes manifestent à Paris. Marmont, le gouverneur de Paris, arrive à disperser les attroupements, mais, dans la nuit du 28 juillet 1830, de jeunes républicains forment des barricades à l'est de la capitale, hissent le drapeau tricolore sur l'Hôtel de ville et pillent les armureries. Des soldats, qui fraternisent avec les émeutiers, encadrent le peuple parisien en armes. Le 29 au matin, Paris est aux mains des insurgés au prix de 300 morts et 4 000 blessés. Le roi s'exile à Bordeaux ; il est remplacé par un pouvoir insurrectionnel. Le 30 juillet, Adolphe Thiers, journaliste et historien, convainc les députés qui craignent les débordements du peuple et qui ne veulent pas d'une République, de nommer lieutenant-général du royaume le cousin du roi, Louis-Philippe, duc d'Orléans – celui-ci est le fils de Philippe d'Orléans qui a voté la mort de Louis XVI. Peu après, Louis-Philippe se présente au balcon de l'Hôtel de ville en compagnie du marquis de La Fayette ; le prestige de l'ancien héros de la guerre d'Indépendance américaine et de la Révolution française rassure les insurgés. Le 2 août, Charles X abdique en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux et il confie la régence au duc d'Orléans avant de partir en exil. Louis-Philippe se présente comme un roi citoyen, ayant participé à la Révolution française en combattant à Valmy et à Jemmapes. Le 9 août 1830, il est intronisé roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe I<sup>er</sup>.

La bourgeoisie voit dans cette *monarchie de Juillet* un gage de stabilité politique. Elle apporte massivement son soutien au nouveau roi, qui met en place une administration efficace ; il signe aussi un accord avec l'Angleterre, l'*Entente cordiale*, qui garantit la paix en Europe.

#### **Bibliographie**

- Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration (1814-1830) : naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 2002.
- Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde, 2005.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

# Du non-rationnel à l'irrationnel idéologique

**La légitimité démocratique exige d'accepter comme légitimes toutes les positions idéologiques compatibles avec les principes rationnels de la démocratie. En isoler une contre toutes les autres fait basculer dans l'idéologie irrationnelle et illégitime.**

La situation est délicate à gérer par les citoyens et les politiciens. D'un côté, ils ne peuvent pas faire autrement que de sélectionner une position idéologique, de la défendre et de la faire triompher sur toutes les autres. Ils y sont contraints par la compétition politique, qui les oblige à se démarquer les uns des autres, et par les exigences de l'action, qui leur impose d'énoncer ce qu'ils ont l'intention de faire du pouvoir qu'ils revendiquent. Si, par exemple, la sécurité extérieure est à l'ordre du jour, il peut se faire que les uns inclinent à une politique extérieure de prévention agressive et que les autres prônent la conciliation et le compromis. Il faut choisir entre l'une ou l'autre position, même si aucune n'est démontrable ni réfutable, car ne pas choisir, c'est n'avoir rien à proposer aux citoyens et se condamner à l'inaction et à l'échec. Mais, d'un autre côté, ils doivent accepter leurs divergences et se garder de toute velléité d'interdire les choix et les positions qui ne sont pas les leurs. Cette réserve ne va pas de soi, car se battre pour une interprétation du bien commun et chercher à la faire triompher exige que l'on y croie et que l'on y adhère avec la plus grande force de conviction. La pente naturelle n'est pas la tolérance, mais l'intolérance, dès lors que les divergences d'opinion portent sur l'essentiel. L'intolérance abandonnée à elle-même induit deux développements fatals à la démocratie.

Un **développement idéologique** consiste à isoler une position idéologique contre toutes les autres, en posant qu'elle est seule légitime et que toutes les autres sont des erreurs, des corruptions ou des perversions. Le mouvement conduit à postuler que la position choisie est rationnelle et toutes les autres irrationnelles. Il inflige, ce faisant, une subversion radicale du statut de l'idéologie en démocratie. Elle doit demeurer non rationnelle et se contenter d'être plausible au regard des principes de la démocratie. En se proclamant vraie, une position idéologique cesse d'être non rationnelle pour

verser dans l'irrationalité ! Elle perd à la fois sa légitimité démocratique et sa plausibilité cognitive. Elle devient en même temps politiquement criminelle et cognitivement fausse.

Par exemple, on peut plaider que la démocratie est incompatible avec des degrés extrêmes d'inégalité dans la distribution des richesses. De ce principe rationnel démontrable, il est impossible de déduire le degré juste d'inégalité à viser : tous les degrés sont légitimes et plausibles, entre l'inégalité la plus grande compatible avec la décence et la concorde et l'égalité stricte. Quitter la position de tolérance et s'attacher à celle-ci, c'est se condamner à sortir de la démocratie. En effet, l'entreprise se doit de revendiquer un pouvoir total pour égaliser les conditions, ce qui se traduit, dans un premier temps, par une distribution infiniment inégalitaire du pouvoir et, dans un second, par le retour en force de l'inégalité des richesses, car celles-ci suivent toujours le pouvoir.

Aussi bien, un second **développement** est-il **politique**. Le bien ne peut pas coexister avec le mal, ni le vrai avec le faux, ni l'utile avec le nuisible. Cette évidence conduit à donner de la tolérance démocratique une définition juste. La démocratie pose les libertés d'opinion et d'expression, nullement que toutes les opinions se valent. Elle admet que l'on puisse croire, affirmer, proclamer et propager que « deux et deux font cinq », ce qui signifie que les vérités mathématiques n'ont pas à être avancées et défendues par des moyens politiques, mais par les mathématiciens ! La tolérance est purement politique, qui impose d'accepter la légitimité de toutes les positions idéologiques compatibles avec les principes de la démocratie et de refuser tout appui politique à l'invention du vrai et à la dénonciation du faux.

L'intolérance idéologique s'inscrit en faux contre ce principe. En attribuant à une position idéologique l'exclusivité du bien, du vrai et de l'utile, elle lui fait devoir de combattre le mal, le faux et le nuisible, car il serait contre nature de ne pas s'y résoudre. Toutes les autres positions, légitimes du point de vue démocratique, deviennent illégitimes et doivent être éliminées. Leurs défenseurs doivent être convertis à l'idéologie vraie, ou bien punis de leur obstination et mis hors d'état de nuire. Le devoir se développe en licence de recourir à tous les moyens, y compris la terreur. Dès lors, la démocratie a cédé la place à l'idéocratie.

# Les religions

**La religion s'exprime dans des religions. À travers l'histoire religieuse de l'humanité, on voit leur distribution progressive entre deux interprétations de l'Être absolu, soit comme Créateur transcendant de créatures, soit comme Être immanent dans les êtres. Cette distribution trouve son explication dans la rationalité métaphysique.**

Si la religion propose à l'observation et à l'examen des éléments et des aspects qui se retrouvent partout et toujours, non pas identiques, mais analogues et rapportables à quelques classes d'objets, il n'en va plus de même avec les religions. Leur diversité est signalée par des croyances et des pratiques qui paraissent n'avoir rien en commun. Pourtant, le religieux, révélé, en contrepoint du séculier, par la métaphysique, offre une clé pour donner un sens à cette confusion et imposer un certain ordre à ce qui apparaît comme un chaos guidé par la fantaisie et l'arbitraire. Le « syllogisme métaphysique » démontre que, du moment que toutes les réalités ont leur raison d'être en dehors d'elles-mêmes, il faut par nécessité les rapporter à une réalité qui existe par elle-même : le contingent implique l'absolu. Mais cet absolu peut être conçu soit comme l'ensemble séculier en Devenir devenants innombrables et éphémères, soit comme l'Être responsable d'êtres qui lui sont religieusement reliés.

Or, cet Être fondateur du religieux et de la religion dans le règne humain contingent, est passible, lui aussi, de deux interprétations radicalement différentes, quoique toutes deux également logiques et rationnelles. Ou bien l'Être est conçu comme un Créateur transcendant, qui tire de rien les créatures dont le monde est peuplé et le monde lui-même. Ou bien l'Être est conçu comme immanent à chaque être du monde. Dans le premier cas, la coupure ontologique est radicale et infranchissable entre le Créateur et les créatures. Dans le second, une infinité de gradations et de graduations peuvent être supposées entre l'Être et les êtres, jusqu'à affirmer la possibilité que des êtres réussissent à s'identifier à l'Être qu'ils sont déjà sans l'avoir su jusque-là. Pour la variante transcendantale du religieux, le salut hors des vicissitudes humaines est identifié à la participation à la gloire du Créateur, dont résulte le traçage d'une voie religieuse appropriée à cette destination.

---

Pour la variante immanente, la voie du salut est l'ensemble des exercices et des ascèses, pratiqués au besoin sur plusieurs vies, qui doivent favoriser l'accès à l'identification avec l'Être inhabitant chaque être dès l'origine.

De même qu'il est impossible de choisir rationnellement entre le Devenir séculier et l'Être religieux, il est impossible de le faire entre l'Être transcendant et l'Être immanent. L'adhésion à l'une des trois interprétations de l'absolu et de la fin dernière de l'homme ne peut résulter que d'une vocation et d'une conversion psychiques, mentales et spirituelles, et non pas d'une démarche discursive. C'est pourquoi l'éthique de la bonne vie n'est pas une affaire de scientifiques ni de philosophes, mais celle de chaque être humain soucieux de donner un sens à sa vie. Un sens religieux est possible, mais il doit être cherché sur deux voies radicalement différentes. La science des religions peut prendre appui sur cette conclusion, pour construire l'hypothèse que la diversité des religions pourrait n'être pas aussi aberrante qu'il y paraît. En effet, elle peut supposer que l'histoire des religions est celle de l'exploration par essais, échecs et tris de l'éthique religieuse de la bonne vie. De là, l'hypothèse peut être précisée. Pendant des millénaires et des dizaines de millénaires paléolithiques et encore néolithiques, dans d'innombrables cultures qui n'ont laissé presque aucune trace documentée, l'exploration a été tâtonnante et n'est pas parvenue à l'explicitation complète des trois solutions, une séculière et deux religieuses. Pourtant, la documentation ethnographique est assez riche, pour permettre de tester cette première hypothèse. On devrait, à partir d'un certain niveau d'élaboration des conceptions religieuses, constater le pressentiment des solutions, leur saisie de plus en plus claire et distincte par des cercles culturels distincts et, avec de la chance, leur enregistrement dans des documents accessibles.

De fait, l'hypothèse se vérifie entièrement. L'historien et le sociologue constatent que l'aire chinoise a exploré avec constance et succès la voie séculière du Devenir et abouti à son expression cohérente dans le taoïsme ; que l'aire indienne a de même investi la voie de l'Être immanent, jusqu'à des expressions exactes et explicites dans le brahmanisme et le bouddhisme ; et que l'aire asiatique s'est appliquée à la voie de l'Être transcendant et l'a portée à l'explicitation complète dans le judaïsme, le christianisme et l'islam.

# Victor Hugo, *Les Misérables*

Publiés en 1862, *Les Misérables* relatent la vie mouvementée de Jean Valjean, un ancien bagnard. Ce récit est le prétexte pour Victor Hugo de nous décrire, avec son style épique, la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ce roman est surtout un hymne à l'amour sous toutes ses déclinaisons : filial, chrétien, charnel et patriotique.

## L'histoire d'un forçat

Jean Valjean est condamné à cinq ans de bagne pour avoir volé un pain. Mais ses nombreuses tentatives d'évasion lui valent une prolongation de peine. Après dix-neuf ans d'incarcération il est libéré. Mais son passeport jaune d'ancien forçat lui ferme toutes les portes. Alors qu'il déambule dans les rues de Digne, il est accueilli par l'évêque monseigneur Myriel. Le lendemain, Jean Valjean lui vole son argenterie. Pris par les gendarmes, il est disculpé par l'évêque qui atteste qu'il s'agit d'un cadeau et ajoute même deux chandeliers en argent en affirmant : « *Jean Valjean, mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition, et je la donne à Dieu.* »



Cette rencontre change sa vie : il s'installe à Montreuil-sur-Mer, sous le nom de monsieur Madeleine. Il invente un nouveau procédé industriel « *dans la verroterie noire* » qui fait sa richesse. Devenu maire, il multiplie les actes de charité en créant des hospices et des écoles. Il a « *toujours ses poches pleines de monnaie en sortant et vides en rentrant* ».

Javert, un policier qui a travaillé au bagne de Toulon, croit reconnaître l'ancien forçat mais ses doutes se dissipent lorsqu'un certain Jean Valjean est arrêté à Saint-Omer. Après *une tempête sous un crâne*, où monsieur Madeleine hésite entre se dénoncer et garder sa nouvelle identité, l'ancien bagnard part se livrer au tribunal. Il est arrêté et aussitôt transféré au bagne.

Il s'évade pour honorer une promesse faite à Fantine, une fille-mère, qui sur son lit de mort, lui a fait promettre de prendre soin de sa fille Cosette, laissée en pension chez un couple d'aubergistes, les Thénardier. Un soir de

Noël il arrache Cosette à sa misérable condition et part pour Paris. Il devient monsieur Fauchelevent, un jardinier chargé de l'entretien d'un couvent dans lequel entre Cosette.

Mais lorsque l'éducation de la jeune fille est terminée ils doivent quitter le couvent. Ils changent régulièrement de domicile pour échapper à la traque impitoyable de Javert. Au cours d'une promenade au jardin du Luxembourg Cosette rencontre Marius Pontmercy, un jeune étudiant désargenté, fils d'un colonel blessé à Waterloo.

Au cours d'une émeute, Jean Valjean sauve la vie de Javert. Le policier laisse filer l'ancien forçat mais, « *désespéré d'avoir trahi son devoir* », il se jette dans la Seine. Les Thénardier qui ont fait faillite se retrouvent à mendier dans Paris et reconnaissent l'ancien bagnard et tentent de le faire chanter. Ils font des confidences à Marius, devenu baron et époux de Cosette. Le jeune homme comprend que l'ancien forçat qu'il méprise est l'homme qui l'a sauvé d'une mort certaine sur les barricades. Il se précipite alors avec Cosette au domicile de Jean Valjean qui est en train d'expirer son dernier souffle, et « *sans doute, dans l'ombre, quelque ange immense était debout, les ailes déployées, attendant l'âme* ».

## Une chronique de France

Dans *Les Misérables*, Victor Hugo nous plonge dans la France qui vit encore avec le souvenir des gloires napoléoniennes et la terrible défaite de Waterloo. Mais les anciens soldats napoléoniens sont marginalisés. Les nouveaux héros sont désormais les capitaines d'industrie, et les villes, devenues monstrueuses, attirent les paysans en quête de travail. L'auteur nous guide dans le Paris des pauvres et des truands qui inventent différents stratagèmes pour survivre. Ces miséreux côtoient des notables et des bourgeois enrichis par le progrès technique et dont l'argent garantit toutes les immunités. Au milieu de ces deux extrêmes, la police assure la tranquillité des citoyens en poursuivant impitoyablement les mendiants et les brigands alors que « *l'évêque (...) devint le trésorier de tous les bienfaits et le caissier de toutes les détresses* ».

Victor Hugo s'insurge contre cette injustice sociale où Fantine doit vendre ses dents, ses cheveux et son corps pour payer ses dettes. « *Qu'est-ce que cette histoire de Fantine ? C'est la société achetant une esclave. À qui ? À la misère. À la faim, au froid, à l'abandon, au dénuement. Marché douloureux. Une âme pour un morceau de pain.* »

## *La Liberté guidant le peuple* (1830), Eugène Delacroix (1798-1863)

« *J'ai entrepris un sujet moderne, une barricade, et si je n'ai pas vaincu pour la patrie, au moins peindrai-je pour elle.* »

Les 27, 28 et 29 juillet 1830, Delacroix, artiste reconnu, soutenu par la royauté et le mécénat princier assiste à la révolution des « Trois Glorieuses ». Menée par le peuple parisien, cette bataille fait suite à la publication par le roi Charles X, le 26 juillet 1830, de plusieurs ordonnances qui remettent en cause la liberté de la presse et le droit de vote établis par la Constitution. Le peintre souhaite avant tout le retour à l'ordre monarchique : « *Tout ce qu'il y a de gens de bon sens espèrent que les faiseurs de République consentiront à se tenir en repos* », et soutient l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe d'Orléans, qui lui achètera sa peinture intitulée *La Liberté guidant le peuple* (septembre à décembre 1830), qui représente les combats de juillet.

Dans cette peinture, Delacroix représente l'assaut final du peuple contre l'armée royale. Au second plan, un front d'insurgés révoltés et armés qui semble vouloir sortir du tableau, foule des enchevêtrements de cadavres, situés au premier plan, suivant un plan pyramidal qui rappelle *Les Naufragés de la Méduse* de Géricault (source d'éclairage venant de gauche, fort contraste, composition en double pyramide). Cette composition permet de donner *un équilibre à l'ardeur de la scène*, en usant de la force d'expression plastique et épique.

Les procédés utilisés sont particulièrement innovants. Alors que les peintres de l'époque offraient une vue panoramique de la bataille, selon les procédés habituels, Delacroix a placé le spectateur en contrebas, face à d'immenses insurgés, et relégué en arrière-plan les troupes royales. En cadrant la scène dans un champ étroit, il a inventé l'effet de hors-champ avant l'apparition de la photographie. Enfin, il a fait une utilisation nouvelle des couleurs : le tableau est gris-brun, seules les couleurs bleu, blanc et rouge du drapeau déteignent par endroits sur la toile.

L'élément principal du tableau est cette femme dénudée, dressée au milieu des soldats et vers laquelle tous les regards sont tournés ; une femme inspirée des statues grecques antiques, avec son profil digne des médailles, comme auréolé d'un nuage, et sa tunique légère et drapée. Révoltée et victorieuse, elle porte des éléments rappelant Marianne, l'allégorie de la République, avec son bonnet phrygien et son drapeau tricolore. Par conséquent, ce tableau est



devenu à tort un symbole de la République triomphante. Mais, en réalité, cette femme est une allégorie de la Liberté. Et le drapeau tricolore qu'elle porte est avant tout un symbole de l'Empire, auquel Delacroix était particulièrement attaché. Interdit en 1815 avec l'exil de Napoléon, ce drapeau est restauré sous le règne de Louis-Philippe. Quoiqu'il en soit, cette femme est très mal acceptée par les spectateurs de l'époque qui

la considèrent comme sale, dévergondée et disgracieuse, en totale opposition avec la beauté calme et sereine des habituelles représentations allégoriques.

En mélangeant des éléments réels et fictionnels, Delacroix a volontairement joué sur les contrastes et les contradictions pour susciter une émotion vive chez le spectateur. Il a voulu créer des perceptions inconscientes capables d'exalter les esprits : « *La couleur n'est rien ( ...) si elle n'augmente pas l'effet du tableau par l'imagination* ».

Ainsi, tel un drame romantique, la peinture amène le spectateur à s'interroger : les personnages ont-ils de bonnes ou de mauvaises intentions ? La démocratie, forme de pouvoir aussi attrayante qu'effrayante, est-elle sans risque ? Lorsque le peuple n'est plus dirigé par un chef mais par une idée, celle de la liberté, n'est-il pas tenté, comme dans le tableau, de vouloir déferler en tous sens en écrasant tout sur son passage ?

En réalité, Delacroix fait une apologie du nouveau régime, qu'il considère comme conciliateur, monarchique, libéral et patriote, capable de mettre fin aux déchirements et de réconcilier la France avec son histoire.

Ce tableau sera exposé en 1831 puis censuré pendant vingt-cinq ans. En effet, Louis-Philippe décide de mettre son pouvoir en scène à Versailles et privilégie les peintures des victoires militaires françaises et, pour la période de juillet 1830, les œuvres où il apparaît en héros et chef charismatique.

En 1863, la peinture entre au musée du Luxembourg, puis au Louvre en 1874. Le gamin parisien situé à droite du tableau aura certainement inspiré Victor Hugo pour le personnage de Gavroche dans *Les Misérables*. Devenue l'image de l'enthousiasme romantique et révolutionnaire, cette œuvre est aujourd'hui un symbole universel.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

*Quoique, quoi que* : attention au couac !

« Oui, qu'est-ce qu'il peut bien signifier ? reprit Mrs Server. On pourrait intituler cela... **quoique** nous n'en serions guère avancés... le Masque de la Mort. »

Henry James, *La Source sacrée*, éd. Folio Classique.

Tandis que la plume glisse sur la feuille pour la noircir de son encre indélébile, un mot l'arrête net dans son élan : quelle graphie adopter ? Calme et sérénité s'imposent alors. **Quoique** ou **quoi que**. **Quoi que** ou **quoique**. Quand doute il y a, le faire au « *feeling* » ne doit pas être le choix ! La meilleure des règles en grammaire est le principe de substitution. « **Bien que** » peut remplacer **quoique**. Dans le cas présent, cela fonctionne.

« **Quoi que** » peut être remplacé par « **quelle que soient les choses que...** ». Dans le cas présent, le test prouve que cette graphie ne peut être adoptée. CQFD. La plume peut de nouveau glisser.

Et, chose bien faite, quand l'un des tests fonctionne, l'autre ne fonctionne pas ! Le doute n'existe donc pas.

« *À quoi bon faire **quoi que** ce soit, si tout s'effrite et retourne au néant ?* »

Patrik Süskind, *Amnésie littéraire*.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Gilles Lemoine**, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**André Lewin**, *ambassadeur de France.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Patrick-Louis Hubert**, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

**Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

**François Pernot**, *maître de conférences en histoire moderne.*

**Hervé Coutau-Bégarie**, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

**Alain Béveillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

**Pierre Demeulenaere**, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

# Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA
- Médiathèque
- Découverte**
- Biographie du directeur
- Historique
- Missions
- Organisation
- Implantation
- Réflexions**
- Publications
- Outils de recherche
- Textes de référence
- Manifestations**
- Colloques
- Prix de l'armée de l'air
- Prochaines manifestations
- Enseignement**
- CEMS Air
- Carnets du temps
- Question'Air
- Tour d'Horizon



Centre d'études stratégiques aérospatiales

EMA DGA SGA Terre Marine Air Gendarmerie Santé CDOC Essences

Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

**Carnets du temps**

26 Arts

## Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Caravage ou Giorgione, le jeune Hollandais étudia très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. Il n'aurait donc été alors son guide, son point de référence, la représentation de la réalité ou la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Fixant par des adoptions du Caravage, ce contour clair-obscur, l'artiste apprenait à jouer dans un tableau de l'ombre et de la lumière. Grand douanier, modeste et économe, il réalisa des œuvres remarquables, devenant même dès 1634 un portraitiste très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'expression d'espace et de profondeur<sup>1</sup>, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradèrent et le peintre eut de sa vente au profit des « châtreaux » installés en Italie. Il entra profondément en crise, chose rare, une crise d'autoportraits.

Né à Leek, Rembrandt est très vite attiré par le peintre. Sa famille l'envoie alors chez son parent, le peintre Jacob van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1631, il se fit élire à la capitale, où il eut de nombreux élèves dont certains devinrent de célèbres artistes comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dévoué, il se retirera, après la mort de sa femme Saskia, endetté et mis en faillite par ses créanciers. Bien qu'considéré comme économe, il possédait une maison comme un peintre marqué de « fini », il construisit la sienne, la margeritzi et la résidence. Jusqu'à sa mort, il poursuivra son travail mais son tableau ne retrouvera leur succès qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, dont certains gravures, constituant une véritable œuvre autobiographique, au sens de son œuvre artistique. Ainsi, il prit des expositions quasi étonnantes, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1639). *Portrait à l'opéra de sa carrière*, il se pose en *éligant gentilhomme*, exprimant son désir de reconnaissance aux yeux du monde. *Autoportrait, âge de 34 ans* (1640). Il signifie que son art ne sera pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dont il se veut fier. Peu à peu, son trait se marquent et ses rides se creusent. Il se dresse,

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait au défilé Paul*, 1661). *Tout posé* sous une haire de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sans pitié. Mais son visage, même troué à gros traits, parle toujours autant (*Rembrandt en Zeccerim*, 1662).

Les portraits de Rembrandt nous bercent des émotions qu'il s'est appliqués à transmettre par l'immediatité du cœur et du cerveau, entre espoir de soi et ombre éternelle. Il savait manier avec intelligence couleur brève et instantané lumineuse. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peignait avec une palette « habillée de soleil ».

Cher Rembrandt, explique l'histoire de l'art de l'ère moderne, que l'art n'est pas de l'histoire ou de la philosophie, l'art n'est pas de la science et l'art n'est pas de la religion. Les surfaces granuleuses, les touches visibles et l'impression d'achèvement participent à solliciter le regard sans chercher à le satisfaire par l'équilibre. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous fait partager simplement, en tant que conscience individuelle, ce que l'individu cherche à réaliser de son art, aller au-delà de la conscience d'une telle conscience individuelle : le « faire ». L'art n'est pas de l'histoire ou de la philosophie, l'art n'est pas de la science et l'art n'est pas de la religion. Les surfaces granuleuses, les touches visibles et l'impression d'achèvement participent à solliciter le regard sans chercher à le satisfaire par l'équilibre. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous fait partager simplement, en tant que conscience individuelle, ce que l'individu cherche à réaliser de son art, aller au-delà de la conscience d'une telle conscience individuelle : le « faire ». L'art n'est pas de l'histoire ou de la philosophie, l'art n'est pas de la science et l'art n'est pas de la religion. Les surfaces granuleuses, les touches visibles et l'impression d'achèvement participent à solliciter le regard sans chercher à le satisfaire par l'équilibre. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous fait partager simplement, en tant que conscience individuelle, ce que l'individu cherche à réaliser de son art, aller au-delà de la conscience d'une telle conscience individuelle : le « faire ».



inspire par la réussite de Rubens, Rembrandt s'écarte lui aussi d'observer l'ordre classique. Il sera pourtant rattrapé par sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à s'aider le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par le National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles restent découvertes par les plus éminents réalisateurs artistiques de l'histoire.

1. technique unique : relief donné par la peinture peinte directement sur des plaques d'ivoire. Les mêmes formes étaient très peu chargées en matière et les zones lumineuses étaient très épaisses.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn